



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/943 ✓
S/22161
28 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 23, 35 et 75 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN
ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES
OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 28 janvier 1991, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'observation de Palestine

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui est investi des pouvoirs et des responsabilités du Gouvernement provisoire de Palestine, j'appelle d'urgence votre attention sur ce qui suit :

Depuis 12 jours, le territoire palestinien occupé est placé sous strict couvre-feu par Israël, puissance occupante. Les Palestiniens peuvent être arrêtés ou recevoir des balles s'ils sortent de chez eux, et les conditions créées par ce couvre-feu viennent aggraver une situation déjà intolérable.

Nous demandons à la communauté internationale d'accorder l'attention qui s'impose à la situation dangereuse qui règne dans le territoire palestinien occupé et d'assurer la protection des civils palestiniens victimes de l'occupation israélienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 35 et 75 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Observateur permanent suppléant de la
Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Nasser AL-KIDWA